



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 22 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guy Gaudard : « Et si Chailly montrait l'exemple » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :